

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007 CONCERNANT LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Il est fait obligation aux Conseils Municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations générales des budgets dans un délai de deux mois précédant l'examen de ceux-ci. Le Conseil Municipal devra donc débattre des taux d'imposition pour l'année 2007, des grandes masses budgétaires et des principaux investissements. Le rapport est joint à la présente convocation.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans l'attente de la réponse des organismes sollicités pour un subventionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage, le plan de financement des recettes n'avait pas été jusqu'à maintenant adopté ; il est proposé de le retenir (joint à la convocation).

Voté à l'unanimité

STADE TOURNEFEUILLE (VESTIAIRES ET LOCAUX ANNEXES) : PRISE EN COMPTE DE LA DEPENSE TOTALE ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Après examen des offres concernant les divers lots nécessaires à la réalisation des vestiaires et des locaux annexes au stade Tournefeuille, le montant total des travaux est désormais estimé à 330 272,39 € TTC. Monsieur le Maire sera autorisé à signer les marchés.

Voté à l'unanimité

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE QUAI JACQUEMARD

Un administré, récemment décédé, a fait don de son immeuble cadastré section BH n° 444, d'une superficie de 34 m², situé à l'angle de la rue Georges Clémenceau et du quai Jacquemard, à l'Institut Pasteur qui l'a mis en vente au prix de 23 000 € plus 1 380 € de frais d'agence.

Voté à l'unanimité

VENTE D'UNE PARCELLE BOULEVARD PAUL BONCOUR

Un administré a demandé à acquérir une partie de 429 m² de la parcelle AY n° 417, 1 boulevard Paul Boncour, d'une superficie totale de 628 m², pour la construction d'un immeuble à usage de bureaux. Un prix de cession de 20 000 € a été proposé. La ville conservera la rive de la Sauldre.

Voté à l'unanimité

CONVENTION DE LOCATION DE L'IMMEUBLE "LA COLLEGIALE" A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAI

L'immeuble "la Collégiale" est devenu le siège de la Communauté de Communes du Romorantinais. Une convention de mise à disposition moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 600 € révisable est proposée à compter du 1^{er} janvier 2007.

Voté à l'unanimité

CONVENTION AVEC LA S.P.A. DE SASSAY

La S.P.A. de Sassay a proposé à la ville l'hébergement des animaux errants moyennant une subvention annuelle de 0,41 € par habitant.

Voté à l'unanimité

ASSOCIATION A.P.A.J.H. 41 : CONSTRUCTION D'UN FOYER OCCUPATIONNEL DE 21 PLACES - GARANTIE D'EMPRUNT COMPLEMENTAIRE

Le rapport ainsi que les caractéristiques du prêt sont joints à la présente convocation.

Voté à l'unanimité

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES LYCEES : AVENANTS N° 5 ET 6

Comme chaque année, le Conseil Régional nous propose les avenants actualisant les temps d'occupation des équipements sportifs par les deux lycées.

Voté à l'unanimité

REMISE GRACIEUSE DE PENALITE DE RETARD DE PAIEMENT DE TAXE D'URBANISME

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de pénalité à : M. et Mme TERNOIR Bruno - N° PC 19402R0004 - pour la somme de 82,25 euros.

Voté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation :

- **Médiathèque : Voté à l'unanimité**

- **Création de la Communauté de Communes du Romorantinais : situation des personnels de la Ville de Romorantin-Lanthenay : Voté à l'unanimité**
- **Services des Conférences - Prestation à un intervenant : Voté à l'unanimité**
- **Tableau des effectifs du personnel : Voté à l'unanimité**

DON D'UNE STATUE AU MUSEE DE SOLOGNE

M. et Mme COURTOIS ont décidé de faire don d'une statue en bois polychrome représentant une vierge au Musée de Sologne.

Voté à l'unanimité

COMMUNICATION DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2006

En application de l'article 133 du nouveau Code des Marchés Publics, il est fait obligation à la collectivité de publier la liste des marchés passés l'année précédente, en précisant le nom des attributaires. Cette liste est communiquée ici au Conseil Municipal.

COMMUNICATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AUX CONSEILS DES SEM ET DES EPCI AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE

Le rapport est joint à la présente convocation.